

## **Jour de deuil national pour les travailleurs tués, blessés ou malades**

En 2010, huit travailleurs ont perdu la vie à Laval

**Laval, le 28 avril 2012** – À l'occasion de ce jour de deuil national, la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Laval souhaite sensibiliser la population à l'ampleur des lésions professionnelles. En 2010, la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) a recensé huit (8) décès dans la région, dont sept (7) sont attribuables à une maladie professionnelle. Au Québec, la CSST dénombre 213 décès.

En 2009, 4 235 lavallois ont été victimes d'une lésion professionnelle, dont 2 684 étaient des traumatismes (ex. : fracture, électrocution, brûlure, chute, etc.) et 1 551 des problèmes de santé (ex. : surdité, tendinite, problème pulmonaire dû à l'exposition d'une substance nocive telle que la poussière de bois, l'amiante ou la silice, etc.). Pourtant, la plupart de ces lésions peuvent être évitées lorsque les employeurs et les travailleurs agissent ensemble pour repérer le danger afin de pouvoir l'éliminer.

« Ces statistiques sont tragiques, ce qui nous rappelle qu'il y en a encore beaucoup à faire au chapitre de la santé et de la sécurité au travail. En plus des souffrances humaines, en particulier pour les victimes et leurs proches, les coûts économiques sont énormes », souligne la directrice de santé publique, la D<sup>re</sup> Nicole Damestoy.

Rappelons que ces données sont une sous-estimation de la réalité vécue par les travailleurs lavallois. En effet, ces données ne tiennent compte que des cas déclarés à la CSST et pour lesquels un dossier a été ouvert et dont la demande d'indemnisation a été acceptée.

### **Des décès qui peuvent être évités!**

« Huit décès, c'est huit de trop. Tous nos milieux de travail lavallois, les petits comme les grands, doivent être sécuritaires. L'amélioration des conditions de travail et la prévention, c'est l'affaire de tous : travailleurs et employeurs. Évidemment, notre équipe régionale en santé au travail est là pour les guider dans ce processus », explique la D<sup>re</sup> Nicole Damestoy.

### **À propos de l'équipe régionale en santé au travail**

La Direction de santé publique, en collaboration avec le Centre de santé et de services sociaux de Laval, soutient les milieux de travail par le biais de divers programmes et services. C'est l'équipe de santé au travail, en collaboration avec l'employeur, le comité de santé et de sécurité et les travailleurs, qui élabore et met en œuvre un programme de santé adapté aux besoins d'un établissement.

Pour information :

Stéphanie Daigneault  
Conseillère en communication  
Direction de santé publique  
450 978-2121, poste 2025